



# demande de remboursement de trop versé de solde militaire

Par **SOLBAS**, le **19/03/2019** à **13:49**

Bonjour,

J'ai quitté l'armée en octobre 2018. Depuis j'ai reçu 3 courriers avec demande de remboursement de trop versé de soldes. J'ai contesté ces courriers en envoyant les éléments de preuve dont les services administratifs ne tiennent visiblement pas compte. J'ai contesté par courrier R + AR et j'ai également contesté en recevant le titre de perception

Ils ne tiennent pas compte des justificatifs envoyés prouvant que les sommes réclamées ont déjà été retirées des soldes suivantes, ou bien d'arrêts maladies envoyés.

J'en suis à la 3ème demande, montant total à recouvrer selon l'état € 2600.00 , selon moi la moitié.

Si je fais le choix de faire une action devant le tribunal administratif, dois-je prendre un avocat ? et dans ce cas quel coût estimatif prévoir, et quelles sont mes chances de gagner.

Merci de vos avis et retours

cordialement